

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Solo Blox

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: CH-2014-0022

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0012399-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
6. Autres informations	17

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Solo Blox
Jaguar Blox
Solo Super Size Blox
Jaguar Super Size Blox
Final Blox
Final Super Size Blox

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bell Laboratories Netherlands B.V.
	Adresse	De Cuserstraat 93 1081 CN Amsterdam Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	CH-2014-0022	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0012399-0000	
Date de l'autorisation	10/04/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	14/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bell Laboratories Inc
Adresse du fabricant	6551 N Towne Rd WI 53598 Windsor États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	6501 N Towne Rd WI 53598 Windsor États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Activa
Adresse du fabricant	Via Feltre, 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Tezza s.r.l., Via Tre Ponti 37050 Maria di Zevio Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans rapporter le contenu / récipient au point de vente ou le remettre dans un centre de col-lecte pour déchets spéciaux

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation N° 1 – Rats et souris domestiques – utilisateurs professionnels sans permis – à l'intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent pour les rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Rattus norvegicus*
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Rattus rattus*
Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Mus musculus*
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Formulations d'appâts :
Blocs d'appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats: forte infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 5 mètres; faible infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 10 mètres - Souris: forte infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 2 mètres; faible infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 5 mètres

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Rats

Forte infestation – jusqu'à 60 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 5 mètres

Faible infestation – jusqu'à 60 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 10 mètres

Souris

	<p>Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 2 mètres</p> <p>Faible infestation - – jusqu'à 20 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 5 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg : blocs de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g, 50g, 100g, 150g et 200g dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou une pochette en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3</p> <p>à 25 kg.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris : Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.
- Pour les rats : Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.
- [Si disponible] Suivre les éventuelles instructions supplémentaires indiquées par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la rubrique 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la rubrique 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation N° 2 – Rats et souris domestiques– utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – à l'intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent pour les rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Rattus norvegicus*
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Rattus rattus*
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Mus musculus*
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Formulations d'appâts :
Blocs d'appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées ou dans des points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats: forte infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 5 mètres; faible infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 10 mètres - Souris: forte infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 2 mètres; faible infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 5 mètres

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Rats

Forte infestation – jusqu'à 60 g d'appâts disposés tous les 5 mètres

Faible infestation – jusqu'à 60 g d'appâts disposés tous les 10 mètres

Souris

Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appâts disposés tous les 2 mètres

Faible infestation – jusqu'à 20 g d'appâts disposés tous les 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg : blocs de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g, 50g, 100g, 150g et 200g dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou une pochette en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la rubrique 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Utilisation N° 3 – Rats et souris domestiques – utilisateurs professionnels sans permis – à l'extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent pour les rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Rattus norvegicus*
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Rattus rattus*
Nom commun: rat de toit
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Mus musculus*
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Formulations d'appâts :

Blocs d'appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats: forte infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 5 mètres; faible infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 10 mètres - Souris: forte infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 2 mètres; faible infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 5 mètres

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Rats

Forte infestation – jusqu'à 60 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 5 mètres

Faible infestation – jusqu'à 60 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 10 mètres

Souris

Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 2 mètres

Faible infestation - – jusqu'à 20 g d'appâts dans des stations d'appâtage disposées tous les 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg : blocs de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g, 50g, 100g, 150g et 200g dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou une pochette en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25 kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Pour les souris : Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.
- Pour les rats : Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
 - Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
 - Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
 - Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la rubrique 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Utilisation N° 4 – Rats et souris domestiques – utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – à l'extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations d'appâts : Blocs d'appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables et sécurisées ou dans des points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats: forte infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 5 mètres; faible infestation: jusqu'à 60 g d'appâts tous les 10 mètres - Souris: forte infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 2 mètres; faible infestation: jusqu'à 20 g d'appâts tous les 5 mètres Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Rats

	<p>Forte infestation – jusqu'à 60 g d'appâts disposés tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 60 g d'appâts disposés tous les 10 mètres</p> <p>Souris Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appâts disposés tous les 2 mètres Faible infestation – jusqu'à 20 g d'appâts disposés tous les 5 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg : blocs de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g, 50g, 100g, 150g et 200g dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou une pochette en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des intempéries. Placer les postes d'appâts dans des zones non inondables.
- Remplacer dans les postes tout appât abîmé par l'eau ou sali.
- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Pour une utilisation à l'extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés à des endroits stratégiques pour réduire au minimum l'exposition des espèces non ciblées.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées (par ex. usagers de la zone traitée et de ses environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Envisager des mesures de lutte préventive (par ex. obturer les trous, écarter toute nourriture et boisson et les placer aussi loin que possible) afin d'augmenter les chances d'ingestion du produit et réduire la probabilité d'une ré-invasion.
- Pour diminuer le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer fréquemment les rongeurs morts au cours du traitement, conformément aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la rubrique 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Utilisation N° 5 – Rats – utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – égouts

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent pour les rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Autres
Égouts

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Formulations d'appâts :
- Appât prêt à l'emploi à attacher ou mettre en place dans des stations d'appâts empêchant l'appât d'être en contact avec les eaux usées.
- Postes d'appâtage couverts et protégés

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Jusqu'à 200 g d'appât par bouche d'égout.
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:

	Jusqu'à 200 g d'appât par bouche d'égout.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg : blocs de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g, 50g, 100g, 150g et 200g dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou une pochette en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25 kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être mis en place de façon à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec l'eau et ne soient pas entraînés par l'écoulement.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la rubrique 5.3

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la rubrique 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Lire et se conformer aux informations sur le produit, ainsi qu'à toute information accompagnant le produit ou fournie par le point de vente, avant de l'utiliser.
- Effectuer une enquête pré-appâtage dans la zone infestée et une évaluation du site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs zones d'activité et déterminer la cause probable et l'ampleur de l'infestation.
- Éliminer toute nourriture facilement accessible aux rongeurs (par ex. grains répandus ou déchets de nourriture). En dehors de cela, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- Le produit devrait uniquement être utilisé en tant que partie d'un système de gestion intégrée des nuisibles comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et des méthodes physiques de lutte le cas échéant.
- Envisager des mesures de lutte préventive (par ex. obturer les trous, écarter toute nourriture et boisson et les placer aussi loin que possible) afin d'augmenter les chances d'ingestion du produit et réduire la probabilité d'une ré-invasion.
- Les stations d'appâts devraient être placées dans le voisinage immédiat des endroits où l'activité des rongeurs a été préalablement identifiée (par ex. voies de déplacement, sites de nidification, de nourrissage, trous, terriers, etc.).
- Lorsque c'est possible, les stations d'appâts doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Les stations d'appâts doivent être clairement étiquetées aux fins de montrer qu'elles contiennent des rodenticides et ne doivent être ni déplacées ni ouvertes (voir Rubrique 5.3 pour les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être indiquées par des repères durant la période de traitement. Il est également nécessaire de mettre à disposition à proximité des appâts un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant et indiquant les premières mesures à prendre en cas d'intoxication.
- L'appât devrait être fixé de telle sorte qu'il ne puisse être traîné en dehors de la station.
- Conserver le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments, boissons, nourriture pour animaux, ainsi que de tout ustensile et surface en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains et la peau directement exposée au produit après utilisation de ce dernier.
- Si le prélèvement d'appât est faible par rapport à l'ampleur apparente de l'infestation, envisager le déplacement des postes d'appâts à d'autres endroits et la possibilité de choisir une autre formulation d'appât.
- Si, au terme d'une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucun déclin de l'activité des rongeurs n'est constaté, il est nécessaire d'identifier la cause probable de l'échec. Dès lors que d'autres éléments ont été écartés, il est vraisemblable qu'il existe des rongeurs résistants. Envisager alors l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges comme mesure de remplacement dans la lutte anti rongeurs.
- Retirer les appâts non consommés ou les stations d'appât à la fin de la période de traitement.

Utilisateurs professionnels sans permis

- Lire et se conformer aux informations sur le produit, ainsi qu'à toute information accompagnant le produit ou fournie par le point de vente, avant de l'utiliser.
- Effectuer une enquête pré-appâtage dans la zone infestée et une évaluation du site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs zones d'activité et déterminer la cause probable et l'ampleur de l'infestation.
- Éliminer toute nourriture facilement accessible aux rongeurs (par ex. grains répandus ou déchets de nourriture). En dehors de cela, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- Le produit devrait uniquement être utilisé en tant que partie d'un système de gestion intégrée des nuisibles comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et des méthodes physiques de lutte le cas échéant.
- Le produit devrait être placé dans le voisinage immédiat des endroits où l'activité des rongeurs a été préalablement identifiée (par ex. voies de déplacement, sites de nidification, de nourrissage, trous, terriers, etc.).
- Lorsque c'est possible, les stations d'appâts doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Les stations d'appâts doivent être clairement étiquetées aux fins de montrer qu'elles contiennent des rodenticides et ne doivent être ni déplacées ni ouvertes (voir Rubrique 5.3 pour les informations devant figurer sur l'étiquette).
- L'appât devrait être fixé de telle sorte qu'il ne puisse être traîné en dehors de la station.
- Conserver le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments, boissons, nourriture pour animaux, ainsi que de tout ustensile et surface en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains et la peau directement exposée au produit après utilisation de ce dernier.
- Il appartient à l'opérateur de déterminer, en fonction des résultats de l'enquête préalable au traitement, la fréquence des inspections de la zone traitée. Cette fréquence devrait être cohérente avec les recommandations indiquées par le code de bonnes pratiques concerné.
- Si le prélèvement d'appât est faible par rapport à l'ampleur apparente de l'infestation, envisager le déplacement des postes d'appâts à d'autres endroits et la possibilité de choisir une autre formulation d'appât.
- Si, au terme d'une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucun déclin de l'activité des rongeurs n'est constaté, il est nécessaire d'identifier la cause probable de l'échec. Dès lors que d'autres éléments ont été écartés, il est vraisemblable qu'il existe des rongeurs résistants. Envisager alors l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges comme mesure de remplacement dans la lutte anti rongeurs.
- Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Pour diminuer le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer fréquemment les rongeurs morts au cours du traitement (par ex. au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne seront pas utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser des appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention d'infestations de rongeurs ou le suivi d'activités de rongeurs.
- Les informations du produit (c.-à-d. étiquette et/ou dépliant) indiqueront de façon claire que le produit ne peut être vendu au public (par ex. via la mention « Pour professionnels uniquement »).
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations du produit (c.-à-d. étiquette et/ou dépliant) recommanderont de façon claire que lorsque le produit est soupçonné de manquer d'efficacité à la fin du traitement (autrement dit, quand une activité de rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur devrait chercher conseil auprès du fournisseur du produit ou faire appel à un prestataire de lutte contre les nuisibles.
- Ne pas nettoyer à l'eau les stations d'appâts entre les applications.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

Utilisateurs professionnels sans permis

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Ne pas utiliser dans les secteurs où une résistance à la substance active est soupçonnée.
- Les produits ne seront pas utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser de manière cyclique différents anticoagulants dont la puissance est comparable ou plus faible pour éviter toute résistance. Pour une utilisation cyclique, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas nettoyer à l'eau les stations ou ustensiles d'appâtage employés dans les postes d'appâts couverts et protégés entre les applications.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peuvent inclure des saignements de nez et des saignements de gencives. Dans les cas graves, des ecchymoses peuvent apparaître et du sang peut être présent dans les selles ou les urines.
- Antidote : Vitamine K1 administrée par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas d'exposition :
 - cutanée, laver la peau avec de l'eau puis avec de l'eau savonneuse.
 - oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage ophtalmique ou de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes.
 - orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette du produit.
- Contacter un chirurgien vétérinaire en cas d'ingestion par un animal de compagnie.
- Les stations d'appâts doivent être étiquetées avec les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'accident, appeler un centre antipoison ».
- Produit dangereux pour la faune sauvage.

Utilisateurs professionnels sans permis

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peuvent inclure des saignements de nez et des saignements de gencives. Dans les cas graves, des ecchymoses peuvent apparaître et du sang peut être présent dans les selles ou les urines.
- Antidote : Vitamine K1 administrée par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas d'exposition :
 - cutanée, laver la peau avec de l'eau puis avec de l'eau savonneuse.
 - oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage ophtalmique ou de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes.
 - orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette du produit.
- Contacter un chirurgien vétérinaire en cas d'ingestion par un animal de compagnie.
- Les stations d'appâts doivent être étiquetées avec les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'accident, appeler un centre antipoison ».
- Produit dangereux pour la faune sauvage.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- À la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage dans le respect de la réglementation locale.
- Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux. Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

Utilisateurs professionnels sans permis

- À la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage dans le respect de la réglementation locale.
- Le port de gants est recommandé.
- Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux. Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver le récipient fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Stocker dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 24 mois

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants sont efficaces de 4 à 10 jours après la consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être vecteurs de maladies. Ne pas les toucher à mains nues : porter des gants ou utiliser des pinces pour éliminer les cadavres.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.